

★ PERMIS D'ENTRAÎNER AUTORISATION D'ÉLEVEUR ENTRAÎNEUR

FORMATION INSTITUTIONNELLE

PRÉSENTATION

La formation est enregistrée au Répertoire Spécifique sous le n°RS 5752 et permet l'obtention du **Permis d'Entraîner / Autorisation d'Éleveur-Entraîneur** délivré(e) par France Galop (*la société réglementant les courses au galop en France*).

Cette formation est inscrite dans le Code des Courses au Galop et permet aux titulaires d'entraîner des chevaux de course leur appartenant.

L'AFASEC est habilitée par le DGER/CEZ de Rambouillet pour proposer cette formation.

PRÉREQUIS

Toute personne souhaitant **avoir une activité d'entraîneur de chevaux de course amateur**, ayant **un dossier validé par France Galop** et répondant **aux exigences du Code des Courses au Galop** (Annexe 10Bis).

OBJECTIFS

- Être capable de gérer au quotidien un effectif de chevaux à l'entraînement.
- Obtenir sa licence de Permis d'Entraîner ou Autorisation d'Éleveur-Entraîneur de chevaux de course au galop.

TARIF

450 € par participant (ce coût *n'inclut pas les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement*).

DURÉE

28 heures soit 4 jours articulées selon 2 modules.

MÉTHODES MOBILISÉES

- Salle dédiée et équipée,
- Exposés théoriques,
- Échange des pratiques,
- Étude de cas concrets,
- Mise à disposition de documents et supports de formation.

INTERVENANTS

Les intervenants sont exclusivement des professionnels et experts : vétérinaires, professionnels des courses de chevaux et référent en matière de réglementation professionnelle des courses d'un point de vue sanitaire, professionnel du Code des Courses et des outils de France Galop.

DÉROULÉ DÉTAILLÉ



Pré-sélection

La pré-sélection se fait sur 3 thématiques : pratique, connaissance du cheval, connaissance des courses et du code. C'est un examen oral de contrôle de votre niveau de connaissances hippiques devant un jury.

Formation

La formation se déroule sur 3,5 jours et vous permettra de parfaire, si besoin, vos connaissances en matière de réglementation sur les courses, procédures d'engagement et forfait des chevaux, hygiène et santé du cheval.

Examen final

Un contrôle écrit de vos connaissances sur la réglementation professionnelle, sur l'hygiène et la santé du cheval.

L'évaluation écrite :

- **2 sujets.**
- **Une note minimale de 10/20** pour chaque module des examens est obligatoire pour réussir cette évaluation finale.

Lorsque la formation est validée, il convient de remplir les conditions exigées pour l'obtention de l'agrément.

FINANCEMENTS POSSIBLES

- **Personnel** : par virement bancaire en une fois (avant le démarrage de la session).
- **Compte Personnel de Formation (CPF)** : attention, le dossier CPF doit être finalisé au plus tard 11 jours ouvrés avant le début de la formation.
- **Demandeurs d'emploi** : nous vous conseillons de vous rapprocher rapidement de votre conseiller France Travail afin de valider votre projet et de constituer un dossier de demande de financement (dossier AIF). Le conseiller vous demandera de mobiliser prioritairement le CPF pour la formation.
- **VIVEA** (fonds de formation des exploitants agricoles) : pour des exploitants agricoles à jour de leurs cotisations de MSA.

DÉMARCHES POUR S'INSCRIRE

Contactez le Service des Licences de France Galop :
fglic@france-galop.com
 afin d'établir le dossier et de vérifier les conditions d'accès à la formation.

OÙ SE FORMER

Dans l'AFASEC Académie :
 • **Gouvieux (60)**

Gouvieux

